

Dépêche 16781 paru dans l'AEF le 1405 2013

Déchets dangereux des ménages : Pierre Charlemagne, DG d'EcoDDS, fait le point sur la mise en place de la filière



La société EcoDDS a été agréée par le ministère de l'Écologie par un [arrêté](#) du 9 avril 2013 publié au Journal officiel du 20 avril pour collecter et traiter les DDS (déchets diffus spécifiques) ménagers, c'est-à-dire les déchets dangereux tels que les colles, mastics, peintures et vernis, mais aussi les produits biocides, les solvants, les engrais et les pesticides (1). Un décret créant cette nouvelle filière REP avait précédemment paru le 6 janvier 2012 (AEF n°[12531](#)), à la suite de plusieurs années de négociations entre les pouvoirs publics et les secteurs concernés. Pierre Charlemagne, directeur général du nouvel éco-organisme, revient pour AEF lundi 13 mai 2013 sur la mise en oeuvre de la filière, et sur ses principaux enjeux : hausse de la collecte, séparation des déchets ménagers et professionnels, signalétique, etc.

AEF : Spécialiste de management, vous ne venez pas du milieu des déchets et des éco-organismes. Quel regard portez-vous sur celui-ci ?

Pierre Charlemagne : Un éco-organisme est comparable à l'ONU, il s'agit de faire coexister des concurrents qui se combattent habituellement à coup de promotions sur le marché français, de faire coexister les fabricants et les distributeurs, qui ont eu des discussions assez violentes sur la manière dont l'éco-contribution doit être répercutée. C'est parfois complexe à expliquer aux pouvoirs publics.

AEF : Pourquoi ces discussions violentes ?

Pierre Charlemagne : La théorie veut qu'il y ait transfert du coût du citoyen contributeur vers le consommateur. En réalité, cela ne se passe pas comme ça. La distribution est assez puissante en France, ce qui fait que le fabricant peut se retrouver à répercuter intégralement l'éco-contribution. Or Eco-DDS se met en place en pleine crise économique majeure. Cela pèse forcément sur les entreprises.

AEF : Quel est le budget d'EcoDDS ?

Pierre Charlemagne : Je ne donnerai pas ce chiffre : nous lancerons à la fin du mois un appel d'offres national pour les opérateurs de déchets, je ne veux donc pas donner de chiffre prévisionnel. Je peux simplement dire qu'on parle en dizaine de millions d'euros pour un secteur qui ne va pas très bien. Il n'y a pas un seul secteur en croissance. Quand je dis cela, le ministère de l'Écologie m'accuse de faire du chantage à l'emploi. Mais il va bien falloir trouver l'argent, en grattant sur la masse salariale ou sur la flotte de véhicules. D'ailleurs, la plupart des contributeurs parlent d'écotaxe, et non d'éco-contribution.

AEF : En attendant le lancement de l'appel d'offres et ses résultats, comment allez-vous fonctionner ?

Pierre Charlemagne : Les collectivités locales vont poursuivre avec les opérateurs avec lesquels elles sont actuellement en contrat jusque fin 2013. Nous leur apporterons un soutien selon un barème compensatoire jusqu'à la fin de l'année, puis nous prendrons la main.



AEF : Quelles sont les caractéristiques de cette filière ?

Pierre Charlemagne : Nous voulons avoir un discours de vérité sur cette question. Nos déchets sont très peu recyclables. Ce sont essentiellement des déchets dangereux, qui doivent être incinérés (ou enfouis lorsqu'ils ont été inertés). Juridiquement, ces opérations sont assimilées à de l'élimination. Quelques produits pourraient être recyclables, par exemple certains solvants. Mais cela supposerait un tri impeccable, qui est possible dans une usine, mais pas de la part des ménages. La question pourrait se poser pour les pots de peinture en métal. Notre priorité est toutefois de monter la filière. Nous étudierons cette question plus tard.

C'est aussi une filière qui existait avant nous puisque cela fait 30 ans que les collectivités collectent les DDS. Elles collectent environ 20 000 tonnes de DDS ménagers par an. Le ministère nous a fixé un objectif de 33 000 tonnes par an d'ici à 2015. Pour cela, je ne veux pas passer à la télévision ou faire une pleine page de publicité dans « Le Monde ». Ce discours n'est pas très joyeux mais il est pragmatique.

AEF : Comment comptez-vous monter à 33 000 tonnes ?

Pierre Charlemagne : Pour augmenter le tonnage, nous pensons à organiser une grande opération de ramassage au printemps. Il commence alors à faire beau, les gens se remettent au bricolage. Il y a un pic de consommation. Cela fonctionne bien là où cela a été testé. L'opération pourrait avoir lieu sur les places principales des villes, voire sur les parkings des grandes surfaces de bricolage. Une autre idée est de développer des collectes mobiles. J'y crois à condition qu'elles soient multifilières (piles, batteries, etc.).

AEF : Les collectivités collectent également des DDS professionnels, provenant notamment des artisans. Allez-vous les traiter ?

Pierre Charlemagne : Non. Les déchets des entreprises n'ont pas à être traités par EcoDDS ou les collectivités, mais par les entreprises. Aux collectivités de faire respecter la loi. Si l'offre privée est insuffisamment développée, c'est parce que les collectivités acceptent les DDS. Bien sûr, les collectivités ont accepté ces déchets pour une question de salubrité publique, de peur qu'ils ne soient déposés dans la forêt ou devant les déchetteries. Mais au final, cela a créé un appel d'air.

AEF : Comment, pratiquement, allez-vous faire pour séparer les deux flux ?

Pierre Charlemagne : Chaque année, 20 000 tonnes de DDS ménagers sont collectés en déchetterie, et 30 000 tonnes de déchets professionnels. Ces derniers ne sont pas financés par notre REP. Nous disons aux collectivités que si elles nous donnent des DDS professionnels, dans huit mois, nous mettons la clé sous la porte. Certaines trouvent déjà des solutions pour séparer les flux. Par exemple, l'une veut mettre en place des horaires différenciés pour les particuliers et pour les artisans.

AEF : Mais comment différencier en amont les produits vendus aux professionnels et aux particuliers ?

Pierre Charlemagne : Au départ, le ministère souhaitait que toutes les peintures de moins de quinze litres soient considérées comme ménagers, alors que cela représente 98 % du marché français. Les professionnels utilisent des peintures de moins de quinze litres pour éviter des problèmes de dos. Nous avons donc créé un système de décote par type de réseau de distribution. Dans une grande surface comme Auchan ou Carrefour, par exemple, nous considérons que 98 % du flux est acheté par des particuliers, et donc concerné par l'éco-contribution. Au contraire, certains réseaux de distribution vendent à 90 % à des professionnels. D'autres sont à 60%/40 %, etc. L'éco-contribution est fonction de ce ratio.



AEF : Le ministère de l'Écologie vous a confié la mission de réfléchir à une signalétique spécifique aux DDS. Vous deviez lui remettre une proposition au 1er mars dernier. Qu'en est-il ?

Pierre Charlemagne : Je plaide pour la poubelle barrée (utilisée pour les DEEE). Notre principal enjeu pour notre première période d'agrément est de faire comprendre au grand public qu'il ne doit pas jeter ses DDS dans la poubelle mais les ramener en déchetterie. La poubelle barrée correspond à ce message. La situation est rendue compliquée par le projet de « tri-man » (logo permettant d'identifier les produits recyclables) (AEF n°[15355](#)). Il est question que ce logo concerne les DDS. J'y suis opposé : ce serait tromper le public puisqu'il n'y a pratiquement aucun enjeu de recyclabilité de nos déchets.

AEF : Un autre enjeu pour votre éco-organisme est de favoriser l'écoconception des produits chimiques que vos contributeurs mettent sur le marché. Comment allez-vous vous y prendre ?

Pierre Charlemagne : Je ne sais pas par où commencer. Nous avons des produits issus de secteurs extrêmement variés, avec des dangers divers. Et il est difficile de mettre d'accord les experts sur les priorités. Un seul exemple : vaut-il mieux un pot de peinture en métal ou en plastique? Certains experts plaident pour le métal puisque le plastique est fabriqué à partir du pétrole. Mais le barème au poids fait que certains fabricants ont changé leurs lignes de production pour passer au plastique, le métal étant 30 % plus lourd que le plastique. C'est un domaine où l'on part plein de bonne volonté et où l'on découvre vite que c'est l'enfer.

AEF : L'Assemblée nationale et le Sénat mènent actuellement des missions sur les filières REP. Pensez-vous nécessaire de rationaliser le paysage ?

Pierre Charlemagne : Tout le monde parle d'optimiser les flux, mais personne ne sait comment s'y prendre. La filière des DDS a des spécificités : ce sont des déchets dangereux qui requièrent une traçabilité. En outre, nous sommes déjà le seul éco-organisme sur le secteur, nous sommes donc déjà dans un sens optimisé.

Une forme d'optimisation pourrait être de transformer Eco-Emballages, qui est un éco-organisme financeur, en un éco-organisme opérationnel, comme nous le sommes. Chaque collectivité gère actuellement ses déchets, ce qui fait qu'elle paie le traitement au prix fort.

Claire Avignon